

**N° 5595<sup>4</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

---

**PROPOSITION DE REVISION**

**de l'article 10 de la Constitution**

\* \* \*

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES INSTITUTIONS ET  
DE LA REVISION CONSTITUTIONNELLE**

(22.4.2008)

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 63.-(1) du Règlement interne, la Chambre des Députés, en sa séance publique de ce jour, s'est prononcée définitivement en faveur de la prise en considération de la proposition de révision de la Constitution citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Lucien WEILER

